



Jeunes en librairie 2026-2027

« Jeunes en librairie » est un dispositif d'éducation artistique et culturelle d'incitation à la lecture personnelle et de découverte de la chaîne du livre, porté conjointement par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et le ministère de la Culture, comme stipulé dans la [Circulaire interministérielle du 1^{er} février 2021](#), avec la participation de la SOFIA.

Le déploiement en région, dont Auvergne-Rhône-Alpes livre et lecture est l'opérateur, est piloté par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Auvergne-Rhône-Alpes, en partenariat avec les Délégations Académiques aux Arts et à la Culture (DAAC) de Clermont-Ferrand, de Grenoble et de Lyon, la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) et l'association Chez mon libraire.

En pratique : dans le cadre de ce dispositif, une équipe éducative élabore un projet pédagogique comprenant deux rencontres, l'une avec un libraire indépendant et l'autre avec un auteur. Ce projet de découverte de la chaîne du livre est suivi d'une visite dans une librairie partenaire, durant laquelle chaque élève dispose de 30 € pour l'achat libre de livres.

Les interventions des professionnels du livre, qui se déroulent en classe, sont prises en charge sur le budget pass Culture de l'établissement scolaire via sa part collective. Les achats de livres en librairie par les élèves sont financés par le ministère de la Culture, en dehors du pass Culture.

En fonction du contexte budgétaire national et des crédits disponibles sur la part collective du pass Culture pour l'année scolaire 2026-2027, les contours du projet et le calendrier sont susceptibles d'être adaptés.

PRÉSENTATION DU DISPOSITIF

Niveau des classes concernées.

- 4^{ème} et 3^{ème} (+ élèves de SEGPA des niveaux correspondants).
- 2^{nde}, 1^{ère}, Terminale générale et technologique.
- 2^{nde}, 1^{ère}, Terminale professionnelle.
- CAP de toutes filières.
- Apprentis de toutes filières, à condition que le projet soit associé à celui d'une classe sous statut scolaire (c'est-à-dire la même séquence avec les mêmes intervenants, pour les élèves et les apprentis groupés, dans la limite totale de 35 jeunes).
- Dispositifs ULIS.

Nombre de classes concernées.

Chaque établissement présente un projet concernant une classe.

Est autorisée la participation de **deux classes maximum dans le cadre d'une démarche collective**, à condition qu'un lien explicite entre les deux classes soit établi dans le projet. Cette articulation devra favoriser les échanges (entre classes, niveaux, disciplines ou établissements) et être clairement formalisée dans la candidature afin de justifier la sélection des deux classes. Chaque équipe enseignante doit déposer **un dossier par classe** sur la plateforme Adage.

Pour permettre à certains établissements isolés et à petits effectifs de participer, **un établissement pourra mutualiser 2 classes à faibles effectifs dans la limite d'un groupe total de 35 élèves**. Dans ce cas, un seul dossier devra être déposé sur Adage.

Critères de sélection.

- Cohérence du projet dont l'objectif principal est la découverte de la chaîne du livre.
- Équité territoriale.
- Établissements géographiquement éloignés des lieux de culture.
- Établissements relevant du dispositif d'éducation prioritaire.

Type de projet.

Classe entière.

Territoire.

Région académique Auvergne-Rhône-Alpes.

Objectifs généraux.

- Découvrir la librairie et sa place dans la filière du livre.
- Donner aux jeunes l'envie de fréquenter les librairies en toute autonomie.
- Découvrir la chaîne du livre et ses métiers.
- Permettre la rencontre avec un auteur.
- Favoriser le goût de la lecture et de l'écriture.
- Interroger et encourager la liberté de choix et l'autonomie, à travers tous types de livres : documentaires, livres d'art, littérature, BD, livres pratiques...

Objectifs pédagogiques.

- Comprendre l'organisation d'une librairie : logique de classement, mise en valeur des ouvrages, rôle du libraire dans la médiation.
- Développer des compétences de lecture active : analyser un ouvrage (forme, genre, collection, public visé), identifier les intentions de l'auteur et les choix éditoriaux.
- Argumenter à l'oral et à l'écrit pour défendre ses choix de lecture, formuler un avis construit et écouter celui des autres.
- Préparer et exploiter une rencontre avec un professionnel : formuler des questions pertinentes, savoir rebondir, alimenter l'échange...
- Comprendre le processus de création (écriture, réécriture, travail éditorial), mettre en perspective l'œuvre avec son contexte.
- Découvrir les métiers du livre (de la création et de l'édition à la diffusion et la distribution des livres, en passant par les métiers de la médiation) par des rencontres avec des professionnels du livre et/ou des ateliers de pratique.

Enjeux culturels.

- Appréhender les spécificités du commerce physique et la place du libraire dans la vie du territoire, ainsi que les spécificités du commerce en ligne pour les biens culturels.
- Comprendre la diversité de la production éditoriale et les spécificités de l'économie du livre.
- Sensibiliser les jeunes à la question de la rémunération de la création.

LES ÉTAPES

- Les élèves rencontrent, en classe, un libraire indépendant qui présente son métier et plus largement la chaîne du livre. Cette rencontre peut prendre la forme de discussions, de débats, de présentation de livres coup de cœur par le libraire, d'atelier d'écriture « mot du libraire », de rédaction d'une critique, de bandeaux de promotion...

- Les élèves rencontrent, en classe, un auteur (écrivain, illustrateur, dessinateur, scénariste de bande dessinée ou traducteur – publié à compte d'éditeur obligatoirement) qui présente son métier et son rôle dans la chaîne du livre. L'intervention peut prendre différentes formes : discussions, ateliers d'écriture ou d'illustration, réalisation d'un livre....
- Les élèves se rendent dans la librairie partenaire pour une visite organisée avec le libraire (possible en groupes, selon les capacités d'accueil de la librairie). **Les élèves acquièrent pour eux-mêmes un ou plusieurs ouvrages à hauteur de 30 €** parmi l'ensemble des ouvrages du fonds de la librairie : littérature, documents, livres d'art, romans, BD, livres pratiques... **hors papeterie, jeux et loisirs créatifs**. Ce temps de visite peut être complété par un atelier : club de lecture, création d'une table ou d'une vitrine...

Important : Il est indispensable de prendre contact au préalable avec la librairie pour définir les contours du projet et d'obtenir son accord de partenariat en amont du dépôt du dossier sur Adage.

Les enseignants doivent établir leur partenariat avec une librairie indépendante de proximité.

À savoir : Les contacts avec d'autres acteurs du livre (festivals littéraires, maisons d'édition, bibliothèques, imprimeurs...) sont encouragés. Ils peuvent être des partenaires pour co-construire le projet mais doivent cependant faire l'objet d'autres financements, car ces rencontres ne donnent pas lieu à une rémunération dans le cadre de Jeunes en librairie.

Les rencontres avec d'autres acteurs culturels (artistes plasticiens, comédiens, danseurs, musiciens...) peuvent être mentionnées dans la candidature mais ne seront pas prises en charge dans le cadre du dispositif Jeunes en librairie. Elles doivent faire l'objet d'autres financements et partenariats avec des structures culturelles.

Remarques : Le dispositif peut s'articuler avec les actions déjà existantes en faveur du livre et de la lecture qui peuvent être spécifiques aux académies concernées (fêtes et salons du livre) ou relever d'initiatives nationales (pass Culture, Nuit de la lecture, Printemps des poètes, Fauve des lycéens, Lire l'économie, Prix du livre Sciences pour tous, Prix des découvreurs, Masterclass d'auteurs...). Il peut aussi s'articuler avec des projets de classe déjà existants : autre projet d'EAC déposé sur Adage par l'établissement, projet d'intérêt artistique et culturel ou autres dispositifs en fonction des académies. Dans ce cas, il est souhaitable que le projet ait une dimension transdisciplinaire et implique des enseignants de spécialités différentes.

BUDGET

Part collective du pass Culture scolaire à hauteur de 480 € par classe, destinée à la rémunération du libraire et celle de l'auteur ainsi que d'autres frais (TVA, 1,1% diffuseur et autres frais de facturation).

Les interventions des professionnels seront prises en charge via le pass Culture d'après les tarifs suivants :

- une intervention d'un libraire (1h30 à 3h). Tarif : 150 € TTC
- une intervention d'un auteur (1h30 à 3h). Tarif : 310,47 € brut HT (tarif de la Charte des auteurs 2026 qui sera revalorisé en 2027).

Important : L'établissement ne recevra pas de subvention pour la rémunération des intervenants. Celles-ci seront exclusivement financées par la part collective du pass Culture de l'établissement (montant limité de 480 € TTC à indiquer sur ADAGE).

Précision : Les interventions du libraire et de l'auteur seront réglées directement sur factures par l'opérateur, Auvergne-Rhône-Alpes livre et lecture, à laquelle les professionnels intervenants

adresseront leur facture. Aucune publication d'offre pass Culture n'est requise pour les intervenants et il n'est pas nécessaire qu'ils soient référencés sur Adage.

Le ministère de la Culture prend en charge les achats des livres par les élèves

Coût total : 30 € x le nombre d'élèves de la classe.

Précision : Aucun bon d'achat ni support physique ne sera remis aux élèves : la librairie enregistrera directement les achats de livres, puis enverra une facture détaillée à l'opérateur, Auvergne-Rhône-Alpes livre et lecture, qui procédera alors au règlement.

L'établissement scolaire prend en charge.

- Les frais de transport des intervenants (libraire et auteur), si besoin.
- L'éventuel matériel pour les intervenants (papier, crayons, colle, impressions, etc.)
- Le transport de la classe en librairie ou dans les autres lieux du livre.
- Les interventions et déplacements des éventuels autres acteurs culturels associés au projet (hors libraire et auteur prévu dans le dispositif).

Attention. En cas de difficultés rencontrées pour la prise en charge du transport de la classe jusqu'à la librairie, l'établissement doit contacter Auvergne-Rhône-Alpes livre et lecture avant la fin de la période de candidature afin d'envisager des solutions. Aucune demande ne sera évaluée après le dépôt de la candidature.

CALENDRIER ET CANDIDATURES

- 1) Lancement de l'appel à projets le 4 mai et **clôture le 28 juin 2026 à 23h.**
- 2) L'enseignant dépose son projet sur la plateforme Adage via l'appel à projets spécifique Jeunes en librairie. **Il est nécessaire de consulter le mode d'emploi Adage disponible pour remplir correctement le projet, notamment la partie budgétaire.**
- 3) Les chefs d'établissement ont **jusqu'au 5 juillet pour inscrire leur avis sur Adage** (Défavorable, Favorable ou Très favorable).
- 4) Réunion des autorités académiques (DAAC de Clermont-Ferrand, de Grenoble et de Lyon, et DRAAF) pour la sélection des projets la **semaine du 24 août.**
- 5) Que le projet soit retenu ou non, l'avis est déposé sur Adage et un mail de l'opérateur Auvergne-Rhône-Alpes livre et lecture indique la décision de la commission régionale au porteur du projet (à l'adresse électronique du secrétariat d'établissement et au professeur coordonnateur indiqué sur le projet).
- 6) Si le projet est retenu.
 - a. Réunions de lancement et signature d'une convention de partenariat entre l'opérateur du dispositif et l'établissement scolaire : septembre-octobre. L'enseignant s'engage à utiliser les outils de coordination et de communication mis en place par l'opérateur.
 - b. L'enseignant préserve, sur la part collective de l'établissement, l'offre pass Culture Jeunes en librairie d'Auvergne-Rhône-Alpes livre et lecture, rendue visible pour son établissement uniquement.
 - c. Idéalement, le chef d'établissement réserve l'offre pass Culture au plus tard le 24 décembre 2026. Pour les établissements dont le crédit est insuffisant, il est possible de fractionner l'offre, avec une réservation minimale de 200 € en 2026.

- d. Lancement de l'opération avec les classes sélectionnées : dès réservation définitive de l'offre pass Culture, jusqu'à la fin de l'année scolaire.

RÉUNIONS D'INFORMATION EN LIGNE

Des réunions d'information en ligne se tiendront pour rappeler le dispositif, les modalités de candidature et répondre aux éventuelles interrogations.

Pour les enseignants :

- mercredi 20 mai de 14h à 15h30
- lundi 8 juin de 12h30 à 14h

Inscription obligatoire.

Pour les professionnels du livre :

- mercredi 20 mai de 9h à 10h30
- mardi 9 juin de 9h à 10h30

Inscription obligatoire.

Ces réunions d'information feront l'objet d'un enregistrement. En cas d'indisponibilité, elles seront accessibles sur demande.

ACCOMPAGNEMENT ET CONSEIL AUX ENSEIGNANTS

Auvergne-Rhône-Alpes livre et lecture, opérateur de ce dispositif, est à disposition pour accompagner les enseignants dans la conception et la réalisation de leur projet : conseils, propositions d'intervenants de la chaîne du livre en région, en particulier pour la recherche d'un auteur et d'un libraire, idées d'ateliers et ressources pour mener à bien le projet.

Retrouver en ligne :

- [Annuaire et cartographie des libraires indépendantes](#)
- [Annuaire des auteurs en Auvergne-Rhône-Alpes](#)
- [Annuaire et cartographie des bibliothèques](#)
- [Annuaire et cartographies des éditeurs](#)
- [Annuaire et cartographies des festivals littéraires ou des salons du livre.](#)
- [Annuaire et cartographie des structures organisatrices de festivals littéraires ou de salons du livre.](#)

Des webinaires thématiques seront aussi organisés : « Accueillir un professionnel du livre » (à destination des enseignants), « Comment animer sa rencontre avec les jeunes » (à destination des intervenants), etc.

⇒ [Page dédiée à Jeunes en librairie](#), sur le site d'Auvergne-Rhône-Alpes livre et lecture.

⇒ [Mode d'emploi Adage.](#)

CONTACTS

Pour vous aider dans le remplissage de votre dossier Adage, n'hésitez pas à nous contacter directement par téléphone.

Auvergne-Rhône-Alpes livre et lecture :

Laureen Quincy, chargée d'opération Jeunes en librairie
04 81 13 32 07 / jel@auvergnerhonealpes-livre-lecture.org

Autorités académiques :

DAAC de Clermont-Ferrand : ce.daac@ac-clermont.fr

DAAC de Grenoble : ce.daac@ac-grenoble.fr

DAAC de Lyon : daac@ac-lyon.fr

DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes : sonia.rougier@agriculture.gouv.fr